

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURCOURY
Séance du 5 juillet 2016**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de Convocation : 28/06/16

L'An deux mille seize, et le cinq juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de Courcoury, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BIGOT Éric.

Etaient présents : Éric BIGOT, Catherine DUDOIGNON, Kim BARON BRUMAUD, Michelle FARGEOT, Jean-Michel MELLIER, Alain PHILIPPE, Françoise BARBAUD, Liliane GILLARD, Geneviève VILPASTEUR, Daniel JOLIBOIS, Alain BOISSINOT, Jackie DEGUIL, Jean-Marc KELLER.

Etaient absents excusés : Didier MECHAIN.

Jackie DEGUIL est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire débute le conseil en faisant lecture aux conseillers du précédent compte-rendu de conseil. Aucune remarque n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Constitution d'un groupement de commandes pour la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Courcoury et Les Gonds

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Considérant que le plan local d'urbanisme de la commune de les Gonds a été approuvé le 19/11/2007,

Considérant que le plan local d'urbanisme de la commune de Courcoury a été approuvé le 07/07/2009,

Considérant que la loi portant « Engagement National pour l'Environnement » (Grenelle II) du 12 juillet 2010, et la loi pour « l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » du 27 mars 2014 disposent que les plans locaux d'urbanisme doivent intégrer de nouvelles dispositions normatives visant à renforcer la prise en compte des objectifs de développement durable (préservation et la restauration des continuités écologiques, l'utilisation économe des espaces naturels, la limitation de la consommation d'espace, l'amélioration des performances énergétiques, la diminution des obligations de déplacements, réduction des gaz à effet de serre ...).

Considérant que les PLU doit aussi être mis en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Saintonge Romane en cours d'approbation ainsi qu'avec le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération de Saintes.

Considérant que les deux communes sont limitrophes et présentent des caractéristiques territoriales similaires il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme des communes de Les Gonds et Courcoury.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Il est proposé que la commune de COURCOURY soit le coordonnateur de ce groupement. Elle se chargera de la diffusion de la consultation pour le recrutement du prestataire. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du (ou des) bureau(x) d'études. Chaque commune sera responsable du suivi de la mission pour son propre document d'urbanisme.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la commune de COURCOURY sera chargée d'attribuer, de signer, de notifier et d'exécuter le marché avec le cocontractant retenu. Cependant, chacune des communes sera chargée du paiement des prestations pour son document d'urbanisme.

Une commission formée d'élus et assistée de techniciens sera constituée pour l'analyse des offres, l'audition éventuelle des bureaux d'études ayant présenté les meilleures offres écrites et la sélection de ces prestataires. Chaque commune adhérente au groupement sera représentée par un élu titulaire et un élu suppléant. La Communauté d'agglomération de Saintes accompagnera les communes dans cette procédure.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché est estimé pour une durée de 30 mois.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la constitution et le fonctionnement du groupement de commande pour la passation du marché en vue de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Courcoury et les Gonds.
- D'APPROUVER la convention constitutive de ce groupement de commande.
- D'ACCEPTER que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de la commune de COURCOURY
- D'ACCEPTER les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.
- DE DESIGNER EN SEANCE le membre titulaire et le membre suppléant de la commission chargée de désigner le prestataire dans le cadre du groupement, soit Eric BIGOT (tit.) et Jean-Marc KELLER (sup.)

Pour, à l'unanimité.

Convention Adhésion projet en faveur de la redynamisation du centre bourg Courcoury/CDA/Etablissement public foncier

Le Maire expose au Conseil, le projet de signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes, consistant à lui faire acquérir des parcelles en vue de leur aménagement. L'EPF est habilité à acquérir et effectuer toutes les études nécessaires à l'aménagement foncier, tenant compte des orientations et volontés de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers de signer cette convention et d'engager les démarches pour concrétiser les projets d'aménagements fonciers favorisant notamment, l'accès au logement de nouvelles familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention et tous les documents qui s'y rattachent.

Pour, à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le maire fait un point sur les effectifs scolaires, et précise que cette année, le RPI Courcoury/Les Gonds ne sera pas impacté par une éventuelle suppression de poste/fermeture de classe.

- Un point est fait sur les travaux en cours. Mercredi 6 juillet aura lieu une réunion de fin de travaux de la RD128, permettant de réceptionner le chantier et mettre un terme à ce projet. Les travaux de l'ancienne discothèque sont en cours, les murs en pierres de taille vont être montés durant la semaine 28.

- La société Antargaz a proposé ses services pour l'approvisionnement en gaz de la mairie. Cette proposition porte notamment sur un tarif plus avantageux que la société actuelle, bloqué pendant les deux premières années, et un contrat d'engagement de 9 ans. Les élus souhaitent vérifier toutes les conditions du contrat actuel et celles proposées par Antargaz avant de prendre une décision.

-Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'une administrée, qui remercie le conseil municipal d'avoir pris en charge, cette année encore, les frais de transport en bus, dans le cadre du RPI.

La séance est levée à 19h40.

BARBAUD Françoise	BARON-BRUMAUD Kim	DUDOIGNON Catherine	BIGOT Eric
BOISSINOT Alain	PHILIPPE Alain	DEGUIL Jackie	FARGEOT Michelle
GILLARD Liliane	KELLER Jean-Marc	MECHAIN Didier	MELLIER Jean-Michel
JOLIBOIS Daniel	VILPASTEUR Geneviève		